

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

Option A : STYLISTE VISAGISTE

Session 2004

E2 – U20 – COLORATION PERMANENTE

Durée : 1 h 30

Pour un modèle masculin ou féminin pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête comportant au moins 50 % de cheveux blancs et/ou un centimètre minimum de repousse, il est demandé une permanente sur tête entière suivie d'un séchage mettant en valeur le dessin de frisure.

La permanente est évaluée sur cheveux mouillés et sur cheveux secs.